

# COMMENT JUSTIFIER LES ABSENCES ?

Les responsables légaux devront appeler la Vie Scolaire pour prévenir de l'absence de l'élève, le jour J au

**04 93 06 79 15**

Une absence n'est justifiée que si la vie scolaire a reçu un **écrit**.

Pour cela, il faut justifier les absences :

- Soit sur les billets dans le carnet de correspondance
- Soit par mail à la vie scolaire :

**[vie-scolaire1.0060013g@ac-nice.fr](mailto:vie-scolaire1.0060013g@ac-nice.fr)**



Si votre enfant est noté absent dans Pronote alors qu'il dit avoir été en cours, nous vous remercions de vous rapprocher du professeur concerné via Pronote qui pourra retirer l'absence s'il y a eu une erreur, auprès de la Vie Scolaire.



Par ailleurs, pour les motifs d'absences pour **raison de santé**, il est souhaitable de fournir un **justificatif médical**.

Pour les **RDV médicaux**, avec un spécialiste, pris par nécessité lors de l'emploi du temps, un **justificatif de présence au RDV** sera demandé.

Pour toute absence à caractère **confidentiel** ou **exceptionnel**, vous pouvez vous rapprocher des CPE's ou leur faire un écrit.



Lorsque l'enfant a manqué la classe sans motif légitime ni excuse valable au moins **quatre demi-journées** complètes dans une période d'un mois, un signalement pour absentéisme sera fait à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.